

ON S'ABONNE :

À Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
À Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 1^{er} mars 1841.

Il y a dans la marche politique des hommes qui à divers titres gèrent ou veulent gérer les affaires de la France de singuliers revirements, et nous assistons parfois à de bien ridicules comédies. Qui amène ces revirements ? quelles causes secrètes les provoquent ? Voilà ce qu'il n'est pas toujours facile d'entrevoir, et ce qu'il ne serait pas toujours prudent d'indiquer. Ce qu'il faut tenir pour certain, c'est que le ministère a soufflé à M. Jouffroy des paroles acerbes, c'est qu'il fourbissait ses armes pour une grande lutte de tribune, c'est qu'enfin il voulait pourfendre ses adversaires et les renverser dans la poussière. Qui a donc amorti ces fiers courages ? Tout-à-coup on voulait faire retentir la tribune de paroles sévères et belliqueuses, puis, en face de cette tribune, on a changé de tactique. Le ministère recherchait un vote de confiance et largement motivé, et, dans la séance du 25, il a fallu le forcer à balbutier quelques paroles vides à la tribune.

Vainement on lui a demandé son opinion sur le rapport de M. Jouffroy, on n'a pu la connaître. M. Guizot a paraphrasé des idées vulgaires sur l'utilité de constituer dans la chambre une majorité ; il n'a pas osé se tourner vers ses antagonistes, attaquer leurs tendances, accuser leur administration dispendieuse, indiquer enfin les différences essentielles qui le séparent d'eux. Il s'en est bien gardé, et son langage, loin d'être agressif, a été remarquable de modération. Nous pouvons en dire autant d'un discours prononcé par M. Duchâtel. Ce ministre, au lieu de chercher à agiter la chambre, l'a sollicitée en quelque sorte au calme ; il n'a rien dit quant aux intentions du ministère, se contentant de parler de ses actes et de les donner pour garantie de l'avenir ; il s'est même, quant à ce qui touche à la question intérieure, plu à confondre la politique du 29 octobre avec la politique du 1^{er} mars, et à prouver que le nouveau ministère n'était ni plus ni moins libéral que le précédent. En cela il avait parfaitement raison.

La discussion sans doute aurait été close après les explications du ministre de l'intérieur, si l'honorable M. Garnier-Pagès n'avait compris qu'il fallait enfin faire jaillir la vérité au milieu de tant de réticences calculées, et s'il n'était venu, soldat aventureux et habile toutefois, sommer le ministère du 1^{er} mars d'indiquer quelques-unes de ses vues ultérieures et faire parfaitement comprendre qu'il ne voterait pas aveuglément en cette occasion. Le discours qu'il a prononcé a forcé M. Thiers, qui se proposait de garder le silence, à occuper la tribune assez longuement et à déclarer enfin qu'il était incontestable « que notre gouvernement, dans la conduite des affaires extérieures, avait manqué de caractère depuis dix ans. »

Voilà un aveu grave et solennel ; nous en prenons bonne note, car il donne raison à l'opposition qui, depuis dix ans, soutient que le gouvernement faiblit, qu'il compromet nos intérêts, notre avenir, et, qui pis est, notre honneur ! Ce n'est plus une chose douteuse que notre abaissement, il est flagrant pour tous ; il est arrivé à nous faire craindre parfois pour la nationalité de la France.

En faisant cet aveu, M. Thiers ne s'est pas engagé à réagir contre le passé ; il n'en a pas même témoigné le désir. Ainsi que nous l'avons souvent dit, pour avoir force dans la question extérieure, il faut avoir de profondes racines dans

l'opinion ; il faut avoir pour soi toutes les forces vives et actives du pays, et partant les acquérir en satisfaisant des préentions légitimes.

Eh bien ! M. Thiers, s'expliquant sur l'administration intérieure et sur les améliorations qu'il entrevoit, n'a rien indiqué de véritablement essentiel. Il est d'avis que les lois de septembre soient modifiées quant à ce qui concerne l'attentat ; sur ce point, il n'est pas même en dissidence avec le ministère du 29 octobre qui a déclaré dans la séance du 25, par l'organe de M. Duchâtel, « qu'il n'y avait pas d'empêchement, lorsqu'une loi de compétence serait présentée, à donner dans cette loi une définition de l'attentat. »

M. Thiers n'est guère plus partisan de la réforme, maintenant qu'il n'est plus au ministère, qu'à l'époque où il enterrait si gaiement la proposition Remilly ; mais pour ne pas se lier dans l'avenir, il a cru utile de se montrer favorable au système qui tend à exclure de la chambre une partie des fonctionnaires publics qui l'encombrent. M. Thiers, on le voit, ne s'embarrasse pas d'un programme bien lourd et bien compromettant. Nous ne pensons pas que ses déclarations aient paru bien rassurantes à M. Garnier-Pagès et qu'il ait pu y trouver le germe de quelques améliorations.

De nouveaux faits, de nouvelles révélations viennent chaque jour à l'appui de l'opinion qui demande la réforme électorale. Ce n'est pas seulement dans l'une ou dans quelques-unes de ses dispositions qu'il faut modifier la loi, mais dans toutes ; c'est une réforme entière, radicale, qu'il faut donner au pays. La privation de traitement pour les fonctionnaires-députés, l'extension de l'incompatibilité, mesure dont M. Thiers se déclare partisan aujourd'hui qu'il n'est plus au pouvoir, l'exclusion totale de ceux qui prennent une part au budget, ne seraient pas suffisantes. La proposition Gauguier, pas plus que celle de M. Remilly, reprise par M. Maurat-Ballange, ne rendrait bonne la loi actuelle et n'empêcherait des discussions semblables à celle qui a eu lieu à propos de M. Pelletier-Dulas dont la chambre a annulé l'élection. Les explications données par M. Pelletier lui-même, et qui d'ordinaire influent sur les résolutions de la chambre, n'ont pas prouvé qu'il fût dans les conditions de la loi, et l'appui que lui ont prêté d'honorables députés n'a pas prouvé qu'il ait eu raison d'en sortir.

Nous ne voulons pas rentrer dans le fond de la question aujourd'hui ; mais on comprendra tout ce qu'il y a de ridicule dans la loi et d'immoral dans les tentatives que l'on fait pour l'é luder. Nous parlons ici pour les hommes de tous les partis et de toutes les nuances. D'un côté, on voit mal la différence qu'il peut y avoir sous le rapport de la considération, de la capacité, de la responsabilité, entre un homme qui paie 498 fr. et quelques centimes et celui qui en paie 500. D'un autre côté, puisqu'une loi mauvaise a posé des bornes, il faut s'efforcer de les enlever, de les détruire, mais pour tous et non pas pour un seul. Il faut que tous s'arrêtent à la borne jusqu'à ce que la nation la franchisse toute à la fois. La révélation devant la chambre, devant le pays, de cette conduite d'un candidat qui ne sait pas le chiffre de ses contributions, qui apporte tour à tour plusieurs certificats constatant des sommes différentes, doit déconsidérer le mandat de député. Il est évident qu'à toutes les manœuvres, les corruptions dont les élections sont déjà entachées, on ajoute un mensonge de plus.

tout autre que Raoul (tel était le nom du voyageur), de semblables circonstances eussent paru de mauvais augure ; mais son cœur était inaccessible à la crainte, et si quelque douteuse impression vint l'é-mouvoir, si quelque fantôme de son imagination apparut vaguement dans l'ombre, il l'eut bientôt conjuré par la seule magie de sa volonté.

Il poursuivait sa route et arriva enfin à l'extrême lisière du bois. Là, un château gigantesque se dressa tout-à-coup devant lui. Raoul s'arrêta brusquement et parut éprouver une insurmontable émotion. Ce château lui était bien connu ; il y avait passé des jours longs et laborieux ; il l'avait orné d'innombrables chefs-d'œuvre. L'accomplissement d'une mission dont le résultat devait rapprocher le but de toutes ses espérances l'en avait seul éloigné, et il y revenait de bien loin. Cependant, s'il était ému à l'aspect de ces murs formidables, ce n'était point parce que les créations les plus sublimes de son génie y étaient renfermées, mais parce qu'ils abritaient celle que, dans son cœur de jeune homme, dans son enthousiasme d'artiste et de poète, dans son âme de chrétien, il avait juré d'aimer toujours.

Talbot s'était précipité sur le pont-levis, et, le trouvant relevé, avait fait entendre un long aboiement d'impatience. Son maître le rappela vivement, mais à voix basse ; d'un geste impérieux il lui imposa silence ; puis, immobile et pensif, il contempla long-temps une fenêtre de la tour de l'ouest où s'apercevait une pâle lumière, et, sans sortir de sa rêverie, il se mit à se promener lentement au bord des fossés.

Cet édifice était le château de Boisy, construit récemment par Jacques Cœur. La neutralité assurée à la province lyonnaise par le traité conclu, sous les auspices du duc de Savoie, entre les Anglais et Charles VII, dès le commencement du règne de ce prince, avait sans doute fait choisir ce pays au riche intendand des finances pour y élever une forteresse qui pût mettre sa personne et ses biens à l'abri du pillage ; car on avait tout à craindre des troupes anglaises et des bandes indisciplinées qui, du théâtre de la guerre, portaient le meurtre et la rapine sur presque tous les points de la France. A

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 27 février, à sept heures du soir.

La loi des fonds secrets vient d'être adoptée à la majorité de 90 voix : 235 contre 145.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 25 février 1841.

Présidence de M. Terme, maire.

Pension de retraite du sieur P...—Traité avec MM. Donzel frères pour construction d'une rampe d'accession, rue du Commerce.—Continuation de la discussion du budget de 1841.—Caisse des retraites des employés de la mairie.—Institution de jeunes orphelins.—Construction du quai Saint-Antoine.—Ouverture d'un passage derrière le Palais-des-Arts, entre la rue Saint Pierre et la rue Clermont.—Promenades publiques.—Curage des fosses d'aisance.—Abattoir.—Système de l'impôt sur les viandes de boucherie.—Permissions d'étalage sur la voie publique.

Présents : MM. Acher, Arnaud, Brossette, Bergier, Bodin, Chapeaux - Revol, Capelin, Dubost, Dunod, Dolbeau, de Vauxonne, Durand, Donet, Guinet, Gautier, Gastine, Laforest, Lacroix de Laval, Menoux, Mermet, C. Martin, Nepple, Prunelle, Pons, Quantin, Reyre, Seriziat, Seriziat-Carrichon, Vachon-Imbert, Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et un quart.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est lu et adopté.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'émettre un avis favorable à la nomination de trois instituteurs primaires présentés par un des comités locaux de la ville de Lyon.

LE CONSEIL approuve de suite les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif au règlement de la pension de retraite du sieur P...

Plusieurs décisions ont été successivement prises par le conseil municipal dans cette affaire déjà fort ancienne. Toutes ces décisions ont été confirmatives les unes des autres et ont fixé à 480 f. la pension de retraite du sieur P... qui a constamment réclamé contre ces décisions et prétend avoir droit à une pension de 1,600 f.

Ces réclamations ont été favorablement accueillies par le gouvernement qui a refusé d'approuver les décisions du conseil municipal, parce que ces décisions persistaient dans les mêmes errements.

Le sieur P... soutient que sa pension de retraite doit être réglée selon les prescriptions d'un décret impérial qui exige que les communes admettent comme rendus à elles-mêmes les services rendus à l'Etat, et qu'elles les rémunèrent en conséquence lorsqu'il s'agit de régler les pensions de retraite de leurs employés.

Le conseil municipal a persisté jusqu'à ce jour à vouloir seulement admettre pour une proportion relative, dans le compte des services rendus à la ville, ceux rendus à l'Etat.

Le ministre paraît opposé à ce système ; il exige que le conseil municipal examine de nouveau cette affaire et se prononce d'une manière précise.

M. le maire termine en proposant le renvoi de son rapport à une commission.

LE CONSEIL, après avoir entendu quelques observations présentées par MM. Prunelle et Pons, renvoie l'examen de cette affaire à une commission composée de MM. Faure-Pelet, Bodin, Mermet, Dubost, Laforest, Seriziat et de Lacroix-Laval.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil un traité conclu avec MM. Donzel frères pour la construction d'une rampe d'accession desservant la place publique située entre la rue du Commerce et celle des Tables-Claudiennes.

Par ce traité, MM. Donzel s'engagent à construire, à leurs frais, périls et risques, et selon les plans joints au dossier, la rampe dont il s'agit et dont le coût est évalué à la somme de 32,000 f., sous condition que la ville leur concèdera jusqu'après remboursement de leur débours l'usufruit de plusieurs magasins qui seront ménagés dans le massif de cette rampe, et qu'après vingt années, et plus

cette époque, où le moyen-âge râlait sa dernière agonie, où les hauts barons voyaient menacer à la fois leur puissance et leurs nids de vautours par l'usage récent de l'artillerie, il leur devenait inutile de percher leurs repaires, comme des bêtes fauves et des oiseaux carnassiers, sur les hauteurs inaccessibles ; ils revinrent donc habiter parmi les hommes, les manoirs féodaux s'établirent dans des lieux commodes et agréables, et celui de Jacques Cœur fut un des premiers qui s'élevèrent dans la plaine.

Il était situé entre un bois et un petit lac dont les eaux alimentaient ses fossés ; plusieurs tours de massive architecture byzantine, unies entre elles par différents corps de bâtiments, composaient son ensemble ; les murailles étaient si fortes que l'on avait pratiqué des cabinets ou couloirs dans leur épaisseur, et que l'embrasure de chacune des fenêtres pouvait contenir une table de douze couverts. L'une de ces tours, seul débris échappé au vandalisme des compagnies noires, est du moins construite ainsi ; le reste du château à disparu sous l'ignoble marteau de la spéculation, plus barbare cent fois que le temps qui a maintenu dans un état de conservation parfaite, à Bourges, le magnifique hôtel de Jacques Cœur.

Si le château de Boisy ne présentait pas un aspect d'un goût bien pur, si cet immense amas de pierres manquait de noblesse et de grâce, il était, en revanche, sûr et inébranlable comme l'orgueil d'un parvenu ; ses créneaux, ses meurtrières, ses machicoulis et tout son attirail de défense lui donnaient quelque chose d'imposant ; enfin, au-dessus de la herse principale de cette espèce de Bastille, à la place occupée d'ordinaire par l'écusson du châtelain, et comme si le financier n'eût voulu d'autre emblème héraldique que celui de l'insolence, on lisait cette ridicule inscription :

« Le roi fait ce qu'il peut, Jacques Cœur fait ce qu'il veut. »

Raoul, que sa promenade rêveuse avait ramené devant la herse, leva les yeux vers cette inscription que l'obscurité l'empêchait de lire, mais qui lui était connue depuis long-temps.

— Jacques Cœur fait ce qu'il veut, dit-il avec un sourire dérisoire ; ainsi la puissance de l'or lui a été accordée comme un don de Satan, et il l'exerce sur la terre. Cette magie est plus vraie que

LE CHATEAU DE BOISY.

I.

C'était vers le milieu du XV^e siècle, dans l'une des vastes plaines du Forez traversées par la Loire.

Non loin du fleuve, un jeune homme suivait rapidement une route peu fréquentée ; il paraissait avoir vingt-cinq ans au plus ; sa taille était élancée, sa démarche assurée ; ses traits se faisaient remarquer moins par leur régularité que par une étrange et belle expression de ce courage entreprenant qui va parfois jusqu'à la témérité ; ses yeux, d'un gris brun, à la fois pénétrants et doux, plongeaient dans l'âme comme pour y chercher quelque mystérieuse révélation. Gall et Lavater eussent trouvé dans le développement de son front, dans les lignes pures et arrêtées de son visage, la fermeté, la poésie, l'enthousiasme, et, à côté d'une noble fierté, une franchise à toute épreuve. Il portait le costume du temps ; des moustaches brunes se relevaient capricieusement sur ses lèvres ; de longs cheveux s'échappaient d'un chapeau de feutre orné d'une plume rouge et légèrement incliné. A la ceinture du jeune voyageur était un poignard bien affilé ; il n'avait pas d'autre arme et tenait à la main une badine avec laquelle il décapitait sans pitié les plantes à longue tige qui se trouvaient sur son passage.

La nuit commençait à tomber lorsqu'il arriva à l'entrée d'un bois de chênes ; il se retourna et siffla son chien qui chassait dans les guérets.

— Ici, Talbot, ici, dit-il, et restez près de votre maître ; car votre grand nom ne serait pas une garantie contre les sours.

L'épagneul sembla le comprendre et marcha avec soumission près de lui.

L'ombre s'épaississait de plus en plus ; les arbres s'agitaient comme des esprits en délire ; des voix sinistres couraient dans leurs branches ; la grande haleine du vent du nord mugissait dans la plaine. De temps en temps, un oiseau de nuit jetait dans ce concert lugubre sa note plaintive, et un lointain hurlement se joignait quelquefois, comme une basse effrayante, à cette sauvage harmonie. Pour

tôt même, à sa volonté, en prévenant six mois d'avance, la ville le remboursera la somme de 32,000 f., coût prévisionnel de la construction, évalué à forfait. Il est d'ailleurs entendu que la ville ne paiera aucun intérêt pour le capital engagé par les entrepreneurs.

MM. Prunelle et Mermet prennent successivement la parole. Le rapport est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Malmazet, Vachon-Imbert, Quantin, Chapeaux-Revot, Barrillon.

L'ORDRE DU JOUR appelle la continuation de la discussion sur le budget.

M. PONS, au nom d'une commission spéciale, présente un rapport sur les budgets prévisionnels des huit comptabilités particulières de la ville ; il est indispensable qu'ils soient examinés en même temps que le budget communal dont ils sont le complément.

La commission doit présenter des observations seulement sur deux des huit budgets qui lui ont été renvoyés, celui de la caisse des retraites des employés de la mairie et celui de l'institution des jeunes orphelins.

La caisse des retraites des employés de la mairie présente un déficit de 284 fr. 02 c.

Ce déficit provient de la force même des choses. Les charges imposées à cette caisse sont plus fortes que les bénéfices qui lui sont assurés par son mode d'organisation. La commission propose en conséquence d'ouvrir au budget de 1841 un crédit de 284 f. 02 c. pour satisfaire à ce devoir.

La caisse des jeunes orphelins présente un déficit de 11,933 f. 93 c.

La commission a reconnu que ce déficit provient d'une cause qui peut, jusqu'à un certain point, être excusée. Le conseil d'administration de cette institution utile, oubliant de restreindre l'étendue de ses bienfaits en proportion de la réalité de ses ressources, a reçu un nombre d'orphelins plus considérable qu'elle n'aurait dû le faire, et a été placée ainsi dans la nécessité de solliciter une subvention communale, afin de suppléer à l'insuffisance de ses recettes ordinaires.

La commission, appréciant les intentions charitables du conseil d'administration des jeunes orphelins, propose d'accorder à cette institution, et pour l'année 1841 seulement, un somme extraordinaire de 3,000 f. Cette somme, jointe au produit de la vente d'une rente 5 0/0 sur l'Etat, de 430 f., suffira pour combler le déficit reconnu.

La commission pense néanmoins qu'en accordant ce secours utile, le conseil municipal doit exiger que l'institution des jeunes orphelins resserre désormais l'action de ses bienfaits dans les sévères limites imposées par l'étendue de ses ressources.

Les autres budgets soumis à l'appréciation de la commission ont paru parfaitement en règle ; leur approbation pure et simple est proposée.

LE CONSEIL, après une discussion à laquelle MM. Gautier, Pons, C. Martin et M. le maire prennent successivement part, adopte les conclusions du rapport.

M. LE MAIRE continue la lecture des articles du budget prévisionnel de 1841.

SECTION II. — Travaux publics.

	1840.	1841.
33. Achèvement du quai de l'Arsenal	1840.	1841.
34. Quatrième fonds pour la construction du quai Fulchiron	60,000	100,000
35. Deuxième tiers de la part contributive de la ville pour la construction d'une digue en amont du pont Morand	11,389	11,389
36. Deuxième fonds pour la construction du quai Saint-Antoine		80,000

M. BERGIER demande si ce quai sera bientôt terminé. M. LE MAIRE répond que l'administration des ponts-et-chaussées, qui dirige les travaux, fait espérer que ce quai sera fini dans le courant de cette année.

37. Premier fonds pour la construction d'un port sur la Saône, en face de l'entrepôt des liquides

38. Indemnité à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées pour les travaux exécutés à frais communs entre la ville et l'Etat

39. Quatrième fonds pour restauration extérieure du palais Saint-Pierre

M. BARRILLON : J'appellerai l'attention de M. le maire sur la possibilité d'ouvrir, dans l'espace vacant entre le Palais-des-Arts et l'église de Saint-Pierre, un passage couvert qui établirait une utile et commode voie de communication pour les piétons entre la rue Saint-Pierre et la rue Clermont.

M. C. MARTIN : Il serait matériellement impossible de mettre à exécution ce projet qui, plusieurs fois déjà, a été présenté à l'administration municipale. L'église anticipe sur l'espace indiqué ; d'autres obstacles encore, aussi sérieux, empêcheraient d'ouvrir le passage demandé. Il faut d'ailleurs remarquer que la circulation, maintenant si active dans la rue Saint-Pierre et dans les rues voi-

celle dont nos magistrats hypocrites accusent les malheureux dont on leur a acheté la vie. Jacques Cœur fait ce qu'il veut ! Ses vaisseaux couvrent les mers, ses relations s'étendent dans tous les pays connus, ses facteurs et ses nombreux agents font exécuter au loin ses combinaisons commerciales ; ils ramassent en son nom toutes les richesses qui viennent s'engouffrer dans ses coffres, comme si cet homme était le trésorier du genre humain. Puis sa volonté n'a plus d'obstacles ; il aime le luxe et la magnificence, il s'en entoure à faire honte aux plus puissants monarques ; il veut des esclaves, il s'en fait une armée ; des femmes, il choisit parmi les plus belles ; des forteresses, il les élève ; la faveur de son roi, il l'achète ; des honneurs, il les obtient. Rien ne l'arrête, rien ne lui résiste, tout plie devant lui ; il aura tout, il obtiendra tout, car tout s'achète dans ce monde, tout... excepté deux choses, messire ! la volonté d'un homme de cœur et l'amour d'une honnête femme.

Sa parole s'éleva et prit une inflexion stridente et ironique à ces derniers mots, comme si le puissant châtelain eût pu les entendre ; mais le vent seul les recueillit, et de sa voix menaçante, sembla les traduire aux habitants de la plaine.

En ce moment, Talbot, que son maître retenait près de lui, s'élança vivement du côté des fossés de l'est qu'une ombre venait de traverser. Raoul porta instinctivement la main à son poignard et se dirigea du même côté ; mais quelle fut sa surprise en voyant son chien sauter et se livrer à toute la folle joie que les animaux savent si bien exprimer lorsqu'ils retrouvent une personne aimée ! Près de lui était une jeune fille qui faisait d'inutiles efforts pour se débarrasser de ses incommodes caresses.

Elle était vêtue d'une riche costume mauresque ; une courte tunique d'étoffe de soie brochée à grands ramages serrait sa taille et laissait apercevoir les plis nombreux du pantalon que portent les femmes de l'Orient ; une longue chaîne d'or entourait son cou ; elle avait des pendants d'oreilles, des bagues à tous les doigts, de riches broderies sur son corsage ; enfin, un petit turban d'étoffe rouge lamée d'or complétait cette étrange toilette.

— C'est vous, Eloha ? dit Raoul à voix basse et réprimant mal sa surprise. Comment vous trouvez-vous hors du château à pareille heure ? La jeune fille mit la main sur son cœur et s'inclina profondément.

nes, sera certainement diminuée lorsque, par la régénération du quartier de la Boucherie-des-Terreux, de nouvelles voies plus larges et plus commodes seront ouvertes.

M. PRUNELLE appuie les observations présentées par M. Martin. M. GAUTIER : Si l'on ne peut ouvrir un passage couvert sur l'emplacement indiqué, on pourrait au moins établir un passage ordinaire, sans ornements d'architecture, et faisant simplement le service d'un couloir abrité et éclairé. Une telle amélioration aurait le mérite d'être utile et peu coûteuse.

M. LE MAIRE : L'administration ne serait pas disposée à établir un couloir tel que le demande M. Gautier. Cette sorte de voie de communication cause de grands inconvénients sous le double point de vue du service de la police et de celui de la propreté intérieure de la ville. L'administration voudrait pouvoir supprimer les passages de ce genre qui maintenant existent plutôt que d'en autoriser de nouveaux.

40. Construction d'une pompe, rue Sainte-Catherine

PAVÉS NEUFS.

41. Dans les rues de la division du nord	3,000	4,000
42. Dans les rues de la division du midi	5,000	8,000
43. Dans les rues de la division de l'ouest	6,000	6,000
44. Pavages neufs par suite de reculements	1,000	2,000
45. Allocation pour les chemins de la banlieue	1,200	2,000

PRESQU'ILE PERRACHE.

46. Remblais	10,000	20,000
47. Solde des travaux de l'abattoir	8,525	32,000
48. Pavage des rues environnant l'entrepôt des liquides		15,000
49. Pavage des rues intérieures et améliorations dans l'entrepôt des liquides		65,800
50. Pavage de la rue du Bélier		2,000
51. Aqueduc du cours du Midi		7,000
52. Nivellement des décombres venant de l'intérieur de la ville	800	800

PROMENADES.

53. Travaux divers

M. DE VAUXONNE : Je demande que ce crédit soit élevé à 10,000 f. Nos promenades ont besoin de nombreuses et importantes améliorations. La somme que je propose d'allouer sera certainement insuffisante encore ; mais elle pourra produire d'heureux effets.

UNE DISCUSSION s'engage sur les réparations qu'exigent les promenades publiques, et notamment sur le système le plus convenable pour la taille des arbres. MM. Dubost, Gautier, Capelin, C. Martin, Prunelle, de Lacroix-Laval et M. le maire prennent successivement la parole.

LE CONSEIL adopte l'amendement proposé par M. de Vauxonne et porte ainsi le chiffre de l'allocation motivée par l'art. 53 à 10,000 f.

OCTROI.

54. Fonds pour compléter l'établissement des nouvelles lignes d'octroi

55. Sixième dixième du capital restant dû à M. Arthaud pour acquisition de son cabinet d'antiques

56. Subvention à l'école secondaire de médecine

M. PRUNELLE : Une commission spéciale a été chargée par le conseil d'examiner une question qui se rattache essentiellement au crédit motivé par l'article 56. Cette commission pourra présenter son rapport à une prochaine séance ; le conseil voudra sans doute ajourner jusqu'au moment où ce rapport pourra être présenté à la discussion sur l'article 56.

LE CONSEIL prononce l'ajournement proposé. 57. Deuxième fonds pour le monument Jacquard

Institutions de bienfaisance.

58. Secours aux jeunes incurables

59. Secours à l'institution de Nuzières

Cultes.

60. Grosses réparations à l'église Saint-Paul

61. Grosses réparations à l'église Saint-Bonaventure

62. Grosses réparations à l'église d'Ainay

Diverses dépenses votées postérieurement à la présentation du budget.

63. Achats d'instruments d'astronomie

64. Secours à un artiste malheureux

65. Plantation de l'hippodrome du Champ-de-Mars

— Je viens à vous, répondit-elle. — Et qui vous a dit que j'étais là ? Avez-vous donc des rapports avec quelque esprit diabolique attaché à ma personne, ainsi qu'un page invisible, pour vous instruire de mes actions et vous annoncer ma présence ? — Peut-être, dit la jeune fille en riant et en passant la main sur la tête de l'épaveuil. — Je n'ai point fait de signal, je ne vous ai point appelée. — Talbot a pris ce soin, reprit-elle, et je ne pouvais méconnaître sa voix. Quant au chemin que j'ai pris pour arriver près de vous, il est peu fréquenté par les habitants du château ; mais pensez-vous que la fille des gitanois resterait enfermée dans une semblable prison, comme un pauvre oiseau dans une cage, si elle n'avait les moyens de prendre à son gré sa volée, pour aller voir comment l'herbe pousse au clair de lune, danser avec les esprits de la forêt ou serrer la main d'un ami qui revient d'un lointain voyage ? — Vous êtes une bonne fille, dit Raoul en lui tendant la main. Eloha lui donna la sienne ; mais elle la retira bien vite, car elle venait de comprendre que ce mouvement du jeune homme n'exprimait que la reconnaissance, et la pauvre enfant eût désiré mieux. Si sa brune et expressive figure n'eût été voilée par l'obscurité de la nuit, Raoul aurait pu voir dans ses grands yeux humides et tristement baissés l'indice d'une émotion plus profonde que celle du dépit ; mais peut-être était-il trop préoccupé lui-même pour faire attention au trouble d'Eloha.

La force morale qui l'avait soutenue en s'éloignant de celle qu'il aimait, en bravant les peines de l'âme et les fatigues du corps dans le voyage long et périlleux qu'il avait entrepris pour elle, cette force était près de l'abandonner au moment où il allait se retrouver en sa présence ; la crainte, l'espoir, l'appréhension et la joie se combattaient dans son cœur qui semblait avoir cessé de battre. Un nom errait sur ses lèvres et la force lui manquait pour l'exprimer. La jeune Mauresque rompit enfin le silence.

— Vous ne me parlez pas de madame Marguerite, lui dit-elle. Raoul respira ; ce nom était prononcé. — Eh bien ! dit-il, que fait la comtesse ? — Ce que font les fleurs de la prairie en l'absence du soleil. La

L'examen de la dernière section des chapitres des dépenses extraordinaires étant terminé, le conseil adopte successivement les articles 55 à 62, sauf l'article 56 dont la discussion est ajournée à une séance prochaine.

(La suite à demain.)

Chronique.

LYON. — Plusieurs habitants du quai d'Orléans nous adressent des réclamations sur l'état de malpropreté où se trouve l'escalier qui conduit de ce quai au bord de la Saône. Cet escalier est un cloaque ouvert aux besoins de tous les passants, ce qui en rend l'usage extrêmement désagréable pour les personnes que leurs occupations appellent journellement au bord de la Saône, pour les habitants des maisons voisines et enfin pour les passants, à cause de l'odeur qu'il s'en exhale. Nous appelons sur ce point l'attention de MM. les préposés chargés du service de la voirie.

(Courrier de Lyon.)

— Le cours de botanique sera ouvert lundi prochain, à trois heures, à la faculté des sciences, et sera continué, à la même heure, le lundi et le jeudi de chaque semaine. M. Seringe, professeur, commencera par l'organographie et la physiologie végétales.

— Par un arrêté de M. le maire de Lyon, il est déclaré aux propriétaires d'immeubles situés dans les rues de la Boucherie, du Bessard, etc., etc., que l'administration entend exercer vis-à-vis d'eux le droit de plus-value qui lui est attribué par l'art. 30 de la loi du 16 septembre 1807. En conséquence, les propriétaires d'immeubles situés aux lieux ci-dessus indiqués sont invités à produire par écrit et à remettre dans le délai d'un mois, à partir du 21 courant, les observations qu'ils auront à présenter en ce qui touche l'exercice du droit de plus-value.

— Un autre arrêté de la mairie publié aujourd'hui est relatif à l'enlèvement des échoppes sur les ports et les quais.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ du 1^{er} au 28 février 1841.

Effectif au 1 ^{er} février	232
Admis pendant le mois	10
Sortis pendant le mois	10
Effectif au 1 ^{er} mars	232

DÉPARTEMENTS. — Un horrible événement, qui rappelle la récente catastrophe du *Cythis*, vient de jeter la consternation dans l'établissement du Creuzot. Voici la note qu'il transmet à ce sujet au *Patriote de Saône-et-Loire* :

On avait travaillé la veille dans l'un des puits sans apercevoir aucun indice de danger, quand, le matin, un marqueur, descendant le premier de son poste, tomba subitement au moment où il arrivait au bas de l'échelle. Six des mineurs qui le suivaient tombèrent successivement en voulant porter secours à leur chef et camarade. Il paraît que pendant la nuit des craques et fissures s'étaient faites dans le charbon et qu'un dégagement d'acide carbonique s'était accumulé dans le bas de la galerie.

Les chefs de la mine, prévenus par les autres ouvriers du poste qui remontèrent à l'instant, établirent une forte ventilation par une autre galerie et se portèrent au secours des malheureux mineurs. Malgré toute la promptitude des moyens employés et des soins, on a à regretter la perte du marqueur et de six ouvriers.

Parmi ces sept victimes, on en compte trois mariées. Il paraît que plusieurs autres ouvriers ont été frappés en même temps d'asphyxie ; mais soit qu'ils fussent tombés moins avant, soit qu'ils aient reçu des secours plus prompts que leurs infortunés camarades, ils ont été rappelés à la vie.

Les ouvriers qui se sont trouvés les premiers sur le théâtre du sinistre se sont distingués par le dévouement le plus courageux. On signale, entre les plus intrépides à s'élaner dans la galerie pour retirer les asphyxiés, les mineurs Sapin et Plantard.

— Jeudi dernier, MM. Coste, Adenot et Dessaint ont été installés en qualité de maire et d'adjoints de Chalon-sur-Saône par M. Chambosse, membre du conseil d'arrondissement, remplissant par délégation les fonctions de sous-préfet.

comtesse souffre et attend, mais comme la pauvre alouette dont les chants joyeux annoncent l'aurore, je vais bientôt lui annoncer le bonheur ; quelle mission me donnez-vous pour elle, sire Raoul ? — Mais il faut que je la voie moi-même, s'écria l'impétueux jeune homme.

— Il n'est pas prudent au chamois d'entrer dans la tanière du lion, dit Eloha d'une voix grave et triste.

— Je sais que l'entrée du château m'est interdite ; mais s'il n'est pas d'autre moyen de voir Marguerite, mon poignard me framera un chemin pour arriver jusqu'à elle. Mais parlez, Eloha... Messire Jacques oserait-il attenter encore à sa liberté ? oserait-il la retenir de force quand je viens la délivrer ? Sa voix tremblante de colère s'éleva involontairement à ces derniers mots.

— Parlez bas, dit la jeune Africaine ; le vent recueille vos paroles, et le vent est indiscret. Messire Jacques peut tout et ose tout ; mais, quand on ne peut résister à l'injustice par la force, on lui échappe par la ruse, disent les anciens de ma tribu. Il faut que nous ne sachions votre retour ; allez m'attendre chez la vieille Vaillambra, restez-y caché tout le jour, et demain, avant que le rouge Aldébaran ait empourpré les lignes de l'horizon, je serai près de vous, et nous aviserons aux moyens de vous introduire dans le château.

Raoul comprit en effet qu'il devait suivre les conseils d'Eloha, qu'il valait mieux attendre que risquer par la violence et la précipitation le succès de son entreprise. Son parti fut donc bien pris, et, comme s'il eût craint que les paroles de son cœur ne fussent profanées en passant par une bouche étrangère, il présenta silencieusement à la jeune fille un petit coffret de bois de cèdre destiné à celle qu'il aimait, puis il jeta encore un regard sur le château, serra la main de la pauvre esclave et disparut bientôt dans l'épaisseur de la forêt.

Eloha resta quelque temps immobile et pensive. Une larme coulait sur sa joue brune, elle l'essuya, et, reprenant le chemin du château, elle franchit d'un rapide et vigoureux élan le fossé large et profond qui en défendait l'entrée, puis elle se hissa légèrement sur les remparts, au moyen d'une corde qu'elle y avait laissée suspendue, et se perdit bientôt dans l'ombre du gothique manoir.

M^{me} ROSANNE BOURGOIN. (La suite à un numéro prochain.)

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du GENSUR.)

Le paquebot du Levant est enfin arrivé et a apporté les nouvelles suivantes :

EGYPTE. — **ALEXANDRIE**, le 28 janvier. — Le commodore Napier a été accompagné, dans son voyage au Caire, par M. Larling, consul anglais, et par le capitaine Martin, de la frégate *Carrington*. S. A. avait fait préparer pour eux, dans un de ses palais, un magnifique logement.

Le bateau à vapeur anglais *Hécate* est arrivé de Jaffa avec des nouvelles fraîches. Kosreff-Effendi, deuxième interprète de Mehemet-Ali, était à Gaza le 25; il a écrit à S. A. qu'Ibrahim continuait son retraite en bon ordre à la tête de 40,000 hommes de troupes régulières, outre les irréguliers. Quatre régiments étaient déjà arrivés à Gaza et s'étaient remis en marche pour El-Gharix. Ibrahim était attendu le lendemain 26 avec le reste de son armée.

Hécate avait pour mission de prier le commodore Napier de s'entendre avec le pacha, au sujet de la position des soldats syriens qui refusent de venir en Egypte. Quelques difficultés se sont élevées sur ce point avec les autorités turques.

Aux termes du traité, les Syriens devaient être licenciés aussitôt qu'Ibrahim serait arrivé à Gaza, sous la condition néanmoins que les Turcs, de leur côté, rendraient les prisonniers égyptiens et les troupes qui se trouvaient à Candie.

Le bateau à vapeur *Stromboli* est parti hier au soir pour Jaffa avec des instructions pour Ibrahim-Pacha. Le commandant de *Hécate* doit partir aujourd'hui pour le Caire, afin de conférer sur cet objet avec le commodore Napier.

Du 7 février. — Ibrahim-Pacha est attendu d'un moment à l'autre. Le bateau à vapeur *Nil* est resté à Gaza, à sa disposition. Hier, il est successivement parti trois frégates égyptiennes qui doivent prendre à leur bord les malades de l'armée de Syrie et quelques bagages, et le bateau à vapeur *Padre di Pellegrini*, qui se rend aussi à Gaza.

Le commodore Napier est de retour du Caire. Il est probable qu'il ne quittera Alexandrie qu'après avoir vu arriver Ibrahim et rentrer toute son armée.

Soltman-Pacha est enfin arrivé au Caire avec les troupes de sa division qui ont eu à supporter de grandes fatigues en traversant le désert.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 FÉVRIER.

On a fait afficher à la bourse une dépêche télégraphique annonçant que le ministère anglais avait obtenu une majorité de 5 voix dans la question d'Irlande.

5 0/0, 113 05; 4 1/2 0/0, 102 40; 4 0/0, 100; 3 0/0, 76 60; banque, 3220 00; obligations de Paris, 1260; Naples, 101 85; dette active d'Espagne, 24 7/8; Etats-Romains, 101 1/8; 5 0/0 belge, 100 1/8; 3 0/0 belge, 69 65; banque belge, 000; Caisse Lafitte, 0000, 0000, 0000 00.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 25 février.

M. DUCHATEL soutient que le ministère du 29 octobre a été très-moderé et ne s'est nullement montré réactionnaire.

L'orateur, après avoir fait longuement l'apologie du cabinet dont il est membre, reproche aux adversaires du ministère de soulever des questions qui ne sont pas essentielles. On a parlé des lois de septembre (ah! ah!), le cabinet les prend comme elles sont... Il ne cherche pas à faire naître l'irritation. On a prétendu que le cabinet du 29 octobre avait de mauvais desseins, des secrets mystérieux... (Rumeur prolongée. — Chuchotements.)

On s'est fondé principalement sur ce qu'il ne proposait pas une nouvelle définition de l'attentat. Le cabinet du 1^{er} mars, a-t-on dit, avait promis de provoquer cette définition. Sans doute ce cabinet aurait tenu sa promesse. (On rit.) Mais que les circonstances changent... On verra que le cabinet ne met pas obstacle à une nouvelle définition de l'attentat.

Quant à la réforme électorale, le ministère du 1^{er} mars avait sur ce point la même opinion que le ministère du 29 octobre. Lorsque des pétitions ont été présentées, ce ministère, auquel M. Billault était associé, les a accueillies par l'ordre du jour, en déclarant qu'il repoussait toute réponse, sous quelque forme qu'elle se produisît. (Mouvement prolongé.)

M. GARNIER-PAGÈS : Depuis le commencement de cette séance, la chambre paraît décidée à éviter les discussions sérieuses.

Ceux qui s'étaient fait inscrire pour défendre le projet de loi, un seul excepté, ont gardé le silence; ceux à qui on a dit en face qu'ils ne valent pas mieux que le ministère actuel qu'ils combattent, ceux-là se taisent aussi. L'opposition, qui avait été si vivement émue à la lecture du rapport de l'honorable M. Jouffroy, fait taire ses émotions. Et l'on voudrait que cette partie de l'assemblée qui n'a pas suivi le 1^{er} mars dans ses erreurs et dans ce que je pourrais appeler plus que des erreurs, on voudrait que cette partie de l'assemblée laissât le pays dans le sommeil où on veut le plonger! (Mouvement.)

Eh! mon Dieu! il n'y a que quelques jours à peine que le président du 1^{er} mars disait à cette tribune, dans un moment de son opposition la plus chaleureuse, qu'il n'y avait jamais eu de différence, quant à la question intérieure, entre lui et la majorité. Il n'y a que quelques jours que M. Guizot nous disait qu'étant ambassadeur à Londres, il avait reçu une lettre du président du 1^{er} mars qui lui promettait de ne pas s'occuper de la réforme électorale et de ne pas dissoudre la chambre. Et l'on veut que nous laissions croire au pays qu'il y a des différences sérieuses, notables, entre le cabinet du 1^{er} mars et le cabinet du 29 octobre; que nous avons quelque chose à gagner à un changement, et que le ministère actuel, s'il vit, ne vit que par tolérance! Il faut que la vérité soit dite et connue.

Si les membres de la majorité du 1^{er} mars, qui ne se sont pas ralliés au 29 octobre veulent nous dire en quoi les deux cabinets diffèrent, quelque petite que soit la différence, qu'ils nous le disent! (Hilarité.) Je voterai certainement contre le ministère actuel; mais je voudrais savoir, en même temps, au profit de qui je vote; je voudrais savoir ce qu'on fera de la majorité, si la majorité échappe au ministère.

Le rapport de M. Jouffroy, qui a causé quelque déplaisir à une partie des membres de cette chambre, m'a fait plaisir à moi. (Mouvement.) On a beau dire, par l'organe de M. le ministre de l'intérieur, qu'on n'a pas à s'expliquer, que ce n'est pas le moment des réactions, le rapport me satisfait davantage. Des réactions! je vous défie d'en faire, quoique vous les ayez peut-être au fond du cœur. (Très-bien! très-bien!)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : Il n'est pas permis de dire cela.

M. JANVIER : Ce n'est pas charitable. (Rires.)

M. GARNIER-PAGÈS : Non, vous ne voulez pas de réactions; vous savez trop ce qu'il en coûte de faire des réactions quand le moment n'est pas venu. Vous faisiez partie du ministère qui est tombé, alors qu'on voulait faire des réactions lorsqu'il ne fallait plus en faire;

vous ne vous y exposez pas aujourd'hui, cela est évident, et je suis tranquille pour ce qui vous regarde. Mais votre pensée est connue, vous ne pouvez pas la dissimuler; vous ne pouvez pas dire que vous n'approuvez pas les termes du rapport de M. Jouffroy. Ce rapport est donc devenu sans importance? Personne ne le soutient plus? M. de Carné, qui par ses tendances connues semblait se rapprocher des mêmes doctrines, le désavoue, aucun membre de la commission ne le soutient, M. le rapporteur se tait; et cependant il s'agit du rapport unanime d'une commission nommée par cette chambre! (Sensation.)

M. PISCATORY : La commission s'est trompée.

M. GARNIER-PAGÈS : Eh bien! oui, c'est la vérité, la commission s'est trompée; mais elle ne s'est trompée que d'époque. (Sensation.) Ses idées, dans une autre circonstance, conviendraient peut-être à la chambre, mais elles ne lui conviennent pas aujourd'hui. Nous retrouvons presque toujours les mêmes noms dans tous les ministères, et cependant il y a des mesures différentes. Quand on peut faire des réactions, on les fait; quand on ne le peut pas, on s'arrête, sauf à y revenir plus tard, qu'on s'appelle M. Thiers ou qu'on s'appelle M. Guizot.

Dans quelle anarchie des esprits sommes-nous donc tombés, pour que personne, pour qu'aucun parti, dans cette chambre, n'ait plus un vouloir qui lui appartienne, une pensée qui soit la sienne! Les programmes! Un honorable membre du cabinet du 12 mai, M. Passy, vous a dit que les ministères n'en devaient plus avoir.

Il n'y a, pour tous les ministères qui se succèdent, qu'impuissance à l'extérieur, soit qu'ils veuillent ou qu'ils ne veuillent pas; il ne se fait rien, aussi bien auprès de la petite république argentine qu'auprès des grandes nations de l'Europe.

La politique parlementaire, celle pour laquelle M. Guizot et M. Thiers ont combattu avec tant de chaleur, l'intronisation de la volonté des majorités, ce progrès sage, continu, modéré, qu'on voulait alors, je voudrais qu'on le veuille encore. Je demande à la chambre si elle le veut ou si elle ne le veut pas. (Agitation.)

Lors de la coalition, les rôles ont été intervertis; on a désapprouvé ce qu'on approuvait.

Ceux qui ont reproché à M. Molé d'avoir fait de la politique de concession à l'extérieur, ont pratiqué depuis une politique de concession.

Que s'est-il passé, depuis dix ans, à l'intérieur? Quand nous avions un ministère qui se rapprochait, par ses intentions, du pouvoir, il était obligé de faire quelques concessions.

Le seul ministère qui ait fait un grand acte, c'est le ministère Molé; il a donné l'amnistie. Pourquoi? parce que c'était un ministère d'affection, et qu'on voulait le faire durer; et, pour le faire durer, on lui permettait de faire un acte qui pût lui attirer la bienveillance du pays. (Violents murmures au centre.)

A gauche: C'est vrai! c'est vrai!

Au centre: A l'ordre!

Voix nombreuses: De qui parlez-vous? à qui faites-vous allusion? (Bruit. — Agitation tumultueuse.)

M. GARNIER-PAGÈS : Je parle des ministères.

M. GUIZOT : A la bonne heure, si c'est du ministère que vous parlez!

M. GARNIER-PAGÈS : De qui voulez-vous donc que je parle? Si vous vouliez me faire le plaisir de m'entendre, vous verriez que je ne recule devant aucune des paroles que j'ai prononcées. Tout le monde sait ce que je pense.

Le ministère du 12 mai a fait des concessions tellement fortes, que je suis convaincu que le ministère Molé et Montalivet se serait refusé à les faire. Qu'est-il arrivé? C'est qu'il est venu un moment où l'opposition de gauche, à côté de laquelle je siège, avec laquelle j'ai voté si long-temps, la gauche a eu des espérances; elle a été trompée.

Ah! Messieurs, il dépend encore de nous, pendant que nous sommes chambre, de rendre quelques services au pays. Disons-lui ce que nous sommes. (Très-bien! aux extrémités.)

Si nous sommes minorité, sachons-le bien, frappons à la porte des collèges électoraux; ainsi le veut la constitution. Si les collèges électoraux nous répondent: Votre moment n'est pas venu, nous attendrons, en prêchant de nouveau nos doctrines et en cherchant à les faire fructifier. (Mouvement au centre.) C'est le droit incontestable d'une minorité. Moi qui suis partisan de la souveraineté du peuple, je ne reconnais pas à la majorité le droit de refuser à la minorité d'avoir une opinion et de chercher à la faire prévaloir. (Approbation.)

La réforme Remilly a été ajournée l'an dernier parce qu'elle contrariait deux engagements pris envers M. Guizot, parce que c'était un commencement de réforme électorale; c'était certainement une dissolution de la chambre... (Agitation.)

M. THIERS : Je demande la parole. (Mouvement prolongé.)

M. GARNIER-PAGÈS : Nous ne sommes plus gênés par aucune espèce d'engagement, ni nous, ni nos amis, ni les voisins de nos amis. Eh bien! qu'ils se décident à vouloir quelque chose, qu'ils le veuillent étant au pouvoir ou n'y étant pas, qu'ils ne se contentent pas de dire qu'ils définiront l'attentat quand il en sera temps, parce que M. Duchâtel peut dire aussi qu'il définira l'attentat quand il en sera temps, parce que ces promesses évasives sont trop faciles à faire et à ne pas tenir; qu'ils disent en quoi ils diffèrent du 29 octobre.

Je ne peux pas me faire ministériel avec mes doctrines et mes opinions sur chacun des membres qui peuvent être plus ou moins prochainement appelés aux affaires; cependant je verrais avec joie telles personnes succéder à telles autres; mais au moins que l'on signale les différences, que l'on plante son drapeau, qu'on ne le cache pas. Il faut que le pays sache s'il n'y a que des ligues d'intérêt personnel dont il doit toujours souffrir. (Agitation.)

Si, au contraire, le pays voit qu'une fraction de cette chambre veut une réforme, quelque modérée qu'elle soit, il comprendra qu'il y a quelque chose à gagner à un changement, et tôt ou tard l'opinion publique l'exigera. (Très-bien! très-bien!)

M. THIERS : Quand on demandait tout-à-l'heure s'il y avait eu une différence entre le cabinet du 1^{er} mars et celui du 29 octobre, j'ai entendu beaucoup de voix s'écrier: Oui! oui! (Rires à l'extrême gauche.) En effet, le cabinet du 1^{er} mars a voulu sérieusement au pouvoir ce qu'il avait voulu dans l'opposition. (Dénégations.) Il a voulu à l'extérieur apporter plus de caractère qu'on ne l'avait fait jusqu'alors à notre politique; à l'intérieur, former une majorité forte et compacte, sans réaction, par des voies de conciliation. Voilà ce que le 1^{er} mars prenait pour base de sa politique; M. de Carné vient de donner au cabinet et à la majorité le sage conseil de l'imiter. Mais le rapport lui donne ouvertement un conseil tout-à-fait opposé.

Que dit le rapport? Il accuse le cabinet du 1^{er} mars d'avoir perdu l'influence de la France au dehors et particulièrement en Orient, et d'avoir affaibli le principe de l'ordre au dedans. (Agitation.) Le reproche qui concerne l'affaire d'Orient m'a profondément étonné. Le rapporteur insinue que le cabinet du 1^{er} mars était tellement exclusif dans la question égyptienne, qu'il s'exposait à sacrifier les intérêts et les alliances de la France. Messieurs, nous n'avons jamais été des plus ardents dans cette politique. (Rires et chuchotements en divers sens.) Si on nous eût demandé: Voulez-vous pour l'Egypte et la Syrie une guerre générale? on nous aurait jetés dans une grande perplexité. Quant à moi, j'aurais répondu négativement. (Ah! ah! — Rumeurs. — Agitation.) Mais j'ai trouvé le pays profondément engagé. (Ecoutez!) Toutes les fois qu'on avait

soulevé la question d'Espagne, ou de Belgique, ou d'Italie, ces questions avaient été écartées; on les avait renvoyées à la question d'Orient. (Rires et murmures.)

Vous aviez des moyens certains pour résoudre la question belge, la question d'Ancône; vous aviez des moyens infaillibles pour la question d'Espagne. Mais pour la question d'Orient!... (Rumeur prolongée. — Interpellations.) Eh! Messieurs, je ne veux pas renouveler des débats irritants; je veux montrer comment cette question s'est grossie dans cette enceinte. A tout propos, on disait: Réservez-vous pour l'Orient. C'est ainsi que la France s'est trouvée engagée... (Marques de surprise sur plusieurs bancs.)

Je l'avoue, j'ai commis une erreur... (ah! ah! voyons!) une seule! (Rires sur tous les bancs.) Savez-vous quelle est l'erreur que j'ai commise? (Parlez! parlez!) J'ai vu franchement que le pays était engagé. (Interruptions.) J'ai pris les discours de la couronne, les discussions des chambres, et j'ai été confirmé de plus en plus dans cette erreur. Je ne suis entré dans la politique que j'ai suivie, je n'y suis resté que parce que j'ai cru qu'il existait des engagements profonds envers l'Egypte et la Syrie, et que je devais les sanctionner pour l'honneur du pays. (Exclamations de surprise sur un grand nombre de bancs.)

Ne revenons pas sur le passé. Laissons là l'ambassadeur de Londres devenu ministre des affaires étrangères. (On rit.) Qu'est-il resté de la discussion sur les affaires d'Orient? L'impression qu'on s'était trop avancé, et qu'on n'était point allé jusqu'où l'on s'était engagé à aller, en un mot; qu'on s'est beaucoup avancé, puisqu'on a reculé.

Mais à qui s'en prendre? Est-ce à nous? est-ce à nos collègues? Ce n'est pas moi qui me suis avancé; ce n'est pas moi qui ai fait le discours de la couronne du mois de janvier 1839 (vives rumeurs); ce n'est pas moi qui ai fait la réponse de la chambre; ce n'est pas moi qui ai parlé de *droits nouveaux*; ce n'est pas moi, enfin, qui ai rappelé l'ambassadeur de Londres, parce qu'il n'était pas assez égyptien... Et M. le rapporteur, lui qui, dans une discussion solennelle, attachait une importance si haute à la question d'Orient, devait-il m'accuser aujourd'hui d'avoir exagéré cette question? (Agitation prolongée.)

On a dit que la chambre avait eu à juger entre la politique de la paix et la politique de la guerre. C'est là ce que je ne puis accepter. (Rires aux extrémités.) La question ne s'est jamais présentée ainsi devant la chambre. Pour faire la guerre, il aurait fallu que la France fût prête, et elle ne l'était pas. (Vives interruptions.) Elle n'avait que 320 mille hommes disséminés et incomplètement armés; elle n'avait guère plus de 20 mille chevaux. (Sensations nombreuses.)

Messieurs, laissez-moi parler. Je le répète, la France n'était pas prête; il aurait fallu avant tout que les pouvoirs fussent d'accord, et il y avait dissentiment. Il y avait eu des crises ministérielles. (Agitation.) Est-ce que la question de la paix ou de la guerre pouvait sortir de là? est-ce qu'elle a été posée? Le pacha a cédé; est-ce que la chambre a décidé que c'était un cas de guerre? Il ne s'agit plus du pacha d'Egypte, qui maintenant s'entend fort bien avec l'Angleterre (agitation et rumeurs en divers sens); il s'agit de savoir si vous êtes aussi pressés que le désire le rapport de rentrer dans le concert européen, si vous voulez vous porter à un revirement politique.

Si le cabinet ne se hâte pas (M. Thiers s'adresse ici à M. Guizot et aux ministres); si vous faites la seule chose qu'il y ait à faire; si vous restez immobiles, dans l'isolement, prêts à attendre les événements, loin de vous combattre, je vous aiderai, comme je l'ai fait il y a un mois. (Rires et murmures.)

Quant à la politique intérieure, je n'ai jamais été séparé des autres cabinets sur des questions fondamentales; je l'ai avoué à mes amis du centre gauche et de la gauche (on rit). Voici ce que j'ai toujours regardé comme considérable: j'ai pensé qu'il fallait faire une majorité capable de donner au gouvernement la force nécessaire. Je ne crois pas cette œuvre possible en ce moment, parce que le pouvoir est placé à une des extrémités de la chambre.

Le cabinet du 1^{er} mars songeait à autre chose, lui, qu'à des questions de personnes. Il voulait réviser un des principaux articles des lois de septembre, la qualification de l'attentat. Il aurait consenti, non à la réforme, qu'il regardait comme une question de l'avenir, mais à ce qu'on élargît le cercle des incompatibilités. Quant à l'extérieur, je viens de vous montrer que le cabinet du 1^{er} mars s'était prononcé franchement. Il voulait la politique française, le rapport l'a dit avec raison, et non la politique européenne.

Tels sont les points qui séparent le cabinet du 1^{er} mars du cabinet actuel. Alors qu'un garde-des-sceaux vous a dit lui-même qu'il y a quelque chose à faire relativement à la constitution de la chambre, le rapport de M. Jouffroy dit que nous sommes à peine capables de l'institution que nous avons. (Bruit.) Je crois que vous tomberez avant peu ou que vous serez obligés de revenir à une politique analogue à celle du 1^{er} mars. La question n'est pas celle de la paix ou de la guerre. Elle est encore dans une nouvelle définition de l'attentat et dans l'élargissement des incompatibilités électorales.

On demande la clôture.

La chambre décide que la discussion continuera.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du GENSUR.)

Séance du 27 février.

PRÉSIDENT DE M. SAUZET.

Attendu l'heure tardive à laquelle le courrier arrive, nous nous bornons à donner une analyse de la séance.

M. Jouffroy a pris la parole pour donner des explications sur le rapport de la commission; il a soutenu que les opinions émises dans ce rapport sur la politique extérieure sont fort rationnelles et ne peuvent pas être classées parmi les utopies. Il a défendu la commission contre le reproche qu'on lui a adressé d'être rétrograde, sans prétendre cependant que les lois actuelles sont parfaites; enfin, il a persisté à en demander l'exécution. La commission a voulu, a-t-il ajouté, que le vote de la chambre fût significatif.

M. PISCATORY compare la politique des deux derniers cabinets et se prononce en faveur de celui du 1^{er} mars. Il adresse au ministère actuel une interpellation sur la question de savoir s'il persistera dans la politique d'isolement; si nos armements seront maintenus et continués. Il lui demande d'une manière positive la pensée du cabinet.

M. GUIZOT : Ma réponse sera fort simple. Dans l'état actuel des affaires du pays, je ne puis et ne dois rien dire. La position que le cabinet a prise dans la politique extérieure, quand il s'est mis sur ces bancs, est connue de tout le monde. Des négociations ont été entamées depuis: quel en sera le résultat? Je ne puis le dire; je ne le dirai pas. Je manquerais à mon devoir si je le disais.

Après avoir écarté cette question, je dirai que le cabinet ne devait pas s'expliquer plus complètement qu'il ne l'a fait sur le rapport de M. Jouffroy. Depuis trois jours, nous assistons à un singulier spectacle. On dit que le débat doit faire disparaître toute équivoque, et depuis trois jours, à diverses reprises, la discussion a failli mourir. C'est le cabinet qui l'a maintenue: il est allé au devant des explications.

Savez-vous ce qu'on a voulu depuis trois jours? On a voulu porter le trouble et la division dans la majorité. L'espérance qui s'est élevée, le cabinet n'a pas voulu y concourir.

On s'est attaché à effacer, à atténuer les différences entre la majorité et l'opposition. On vous a dit que vous n'aviez jamais délibéré sur la paix ou sur la guerre. Si, Messieurs, vous avez délibéré sur cette question. (Oui ! oui ! Non ! non ! — Tumulte.) Décider que nous resterions sur ces bancs ou que le cabinet du 1^{er} mars y reviendrait, c'était décider la question de la paix ou de la guerre. Vous avez beau vous faire petits aujourd'hui pour être agréables à la chambre, vous ne rapetisserez pas la question. Laissez-moi rétablir la vérité ; laissez-moi dire que vous aviez des intentions sérieuses, que nous avons repoussé sérieusement vos intentions, et que tout ceci n'a pas été une comédie insignifiante.

M. GUIZOT s'explique sur la politique intérieure. Il y a, dit-il, dans cette chambre deux grands partis ; ils existent depuis 1830. On leur a successivement demandé des points d'appui, je n'en fais un reproche à personne. (Interruption.)

Une voix : *Et la coalition !*

M. GUIZOT : La coalition ! je ne donnerai à personne le plaisir de me contraindre malgré moi à porter le trouble et la désunion dans la majorité. Je dirai un seul mot. Quand les débats de la coalition se sont engagés, j'ai pris soin de dire que je n'abandonnais aucun de mes antécédents, que je restais fidèlement attaché à toutes mes convictions, que j'entendais rester attaché à la portion de l'Assemblée à laquelle j'avais appartenu.

M. GLAIS-BIZOIN : En attendant, vous l'abandonniez. (On rit.) Il est quatre heures, la séance continue.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Vienne, 13 février :

« La nouvelle d'une résolution de la banque de porter l'escompte

de 4 à 5 0/0 avait singulièrement alarmé le monde industriel. Plusieurs fabricants et manufacturiers se sont rendus chez le président de la chambre aulique pour lui faire des représentations à ce sujet. Le président leur a répondu que le gouvernement, loin de chercher à gêner l'industrie, voulait la favoriser par tous les moyens imaginables. La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'il a été décidé que l'escompte resterait fixé à 4 0/0. »

— M. le maire de Bar-le-Duc (Meurthe) vient de donner un bon exemple que l'on ne saurait trop recommander aux administrateurs placés à la tête des communes. Il a fait annoncer que les ouvriers sans travail pouvaient se présenter à la mairie, et qu'il leur serait abandonné provisoirement, outre un salaire convenable, une portion des terres incultes qui avoisinent la ville pour les défricher. Plus tard, on leur délivrera gratis des pommes de terre pour ensemercer ces terrains.

— Le département des Vosges va ériger un monument à Gilbert, le poète mort à l'hôpital. Tardive réparation que cette dépense de vingt mille francs pour couler en bronze un homme qu'on a laissé mourir de faim !

— Un vétéran placé en faction dans le jardin du ministère de la guerre s'est fait sauter la cervelle à l'aide de son fusil. On ne peut attribuer qu'à une atteinte de folie une résolution aussi funeste. Une circonstance assez singulière, c'est que lorsque, après l'événement, les camarades de chambre de ce malheureux ont fait la visite, ils ont trouvé chacun sous leur lit une pièce de ses effets qu'il avait ainsi répartis entre tous. (Siècle.)

— Un événement affreux est arrivé le 15 à Tours. Deux jeunes gens, MM. B... et S..., associés pour le commerce des draps, étaient convenus de dissoudre leur société. Déjà leurs intérêts étaient sé-

parés et la liquidation s'opérait amiablement. M... S... mariée depuis six mois, voit sortir du bureau son mari tout ensanglanté ; elle entre dans l'appartement et voit M. B... frappé de trois coups de poignard à la gorge, au cœur et au côté. Le malheureux gisait dans des flots de sang ; il était mort ! Elle se précipite vers son mari qui montait précipitamment les escaliers et s'enfermait. Bientôt une forte détonation se fait entendre ; on accourt, on force la porte, et un affreux spectacle se présente aux regards. M. S... s'était fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet ; sa cervelle, son crâne, ses dents étaient dispersés dans l'appartement, sur les murs, sur le plafond et jusque sur les dressoirs d'un placard ouvert ; le pistolet lui-même avait été brisé par la violence du coup. Le *Journal d'Indre-et-Loire*, qui rapporte ces faits, dit qu'on ignore la cause de cette catastrophe.

HOLLANDE. — Le mariage de S. M. l'ex-roi des Pays-Bas avec la comtesse d'Oultremont a été célébré dans le palais du prince Albert, d'après le rite catholique. Les témoins de cette cérémonie étaient LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert, le comte Perponcher, ministre des Pays-Bas à Berlin, et M. de Brauchitsch, général au service de Prusse. (*Gazette de Leipzig*.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Le SAVON DULCIFIÉ de Faguer, successeur de Laboullée, parfumeur, est le seul approuvé et recommandé par la Société d'Encouragement comme le meilleur et le plus doux des savons de toilette. On le trouve à Paris, chez l'inventeur, rue Richelieu, 93, et chez M. Gondard-Socard aîné, place de l'Herberie, à Lyon.

Annonces judiciaires.

Étude de M^e Delacroix, huissier à Lyon, place du Plâtre, 14.

Jeudi quatre mars mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place de la Martinière, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, consistant entre autres en balances en cuivre, porte-balances, commode, tables, glaces, gravures, poêle en fonte et les tuyaux en tôle, cinq métiers en six quarts servant à la fabrication d'étoffes de soie, garnis de tous les accessoires qui en dépendent, tels que marches, lisses, peignes, battants, rouleaux, mécaniques d'armures, etc. ; une mécanique ronde à quatorze guindres, ainsi que divers autres objets, et batterie de cuisine. (1491)

(1066) Étude de M^e Charavay, huissier à Lyon.

Mercredi trois mars mil huit cent quarante-un, sur la place Lévis, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, consistant en glaces de toutes grandeurs, tables, guéridons, toilettes, nécessaires, secrétaires, commodes, et autres meubles. (1066)

Annonces diverses.

(9145) A vendre.

FONDS DE CAFÉ situé aux Brotteaux, dans une fort belle position, et propice à l'établissement d'un restaurant.

S'adresser à M. Daronat, propriétaire dudit café, rue de Sèze.

(4092) A vendre pour cause de maladie.

FONDS D'HOTEL.

SITUÉ AU PORT DE BELLEVILLE (RHONE).

Cet établissement, monté à neuf, très-achalandé, avec jouissance d'un vaste emplacement servant d'entrepôt de vins et d'autres marchandises, hangar, remise et écurie, le tout joint ensemble, est à l'abri de toute concurrence, dans une position des plus avantageuses et agréables des rives de la Saône, à la proximité des départs et arrivées des bateaux à vapeur et de la marine en général.

S'adresser, sur les lieux, au sieur Félix Cottet, et, à Lyon, à M^e Delacroix, huissier, place du Plâtre, 14, chargé de donner tous les renseignements nécessaires.

(9177) A louer de suite.

APPARTEMENT DE QUATRE PIÈCES, garnies ou non, quai des Célestins, au 4^e ; l'entrée est située rue d'Amboise, n^o 2. — S'y adresser.

OUVERTURE DU MARCHÉ

De Sainte-Foy-lès-Lyon.

M. le maire de Sainte-Foy-lès-Lyon a l'honneur de prévenir le public que l'ouverture du marché hebdomadaire accordé à sa commune par ordonnance ministérielle aura lieu le vendredi 5 mars prochain. (9134)

(9160) AVIS.

UNE DEMOISELLE de bonne famille, âgée de trente-six ans, pouvant fournir toutes les informations convenables, désire trouver une place de charge, soit en famille ou en célibat ; elle ne craint point que ce soit dans l'étranger. S'adresser à l'hôtel du Rhône, place des Cordeliers.

AVIS.

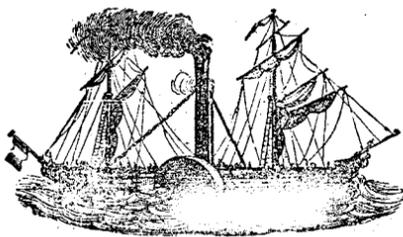
Les personnes porteurs des numéros 52, 73, 370, 374 et 388, sortis au tirage de la loterie-monstre, dans la soirée du 27 février, au Cercle du Midi, sont invitées à retirer leurs lots chez M^e Garnier-Aynard, place Bellecour, n^o 13, en rapportant leurs billets. (9161)

AVIS.

UN OUVRIER de Privas (Ardèche), domicilié à Lyon, vient de trouver UN MOTEUR A AIR COMPRIMÉ, applicable aux machines, quelles que soient leur force et leur dimension.

L'inventeur, n'ayant pas des ressources suffisantes pour construire un modèle définitif, désire trouver un associé ou vendre son procédé qui est d'une extrême simplicité.

S'adresser à M. Guérin, chez M. Grégoire, moulinier, rue ouis-le-Grand, 8, à la Guillotière, ou écrire franco. (9159)



MM. BONNARDEL frères et FOUR, propriétaires des superbes bateaux à vapeur LE CROCODILE et LE MAR-SOUIN, donnent avis que leur bateau Crocodile partira mardi 2 mars, à six heures du matin, du quai de la Charité, en face de la place Grôlier.

Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

Ils prendront voyageurs et marchandises. Il y a à bord un restaurant bien tenu.

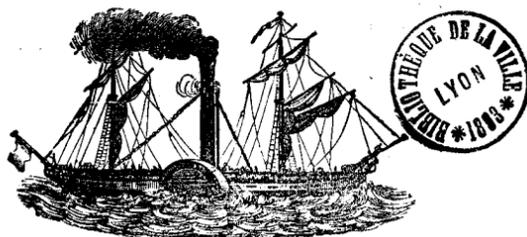
PRIX DES PLACES :

	Premières.	Secondes.
Valence	5 f.	3 f.
Avignon	10 f.	6 f.

S'adresser à MM. Bonnardel frères et Four, à Lyon, quai de l' Arsenal, près du Grenier-à-Sel. (9158)

(2790 bis) AVIS.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluche, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE PECTORALE DE GEORGÉ, pharmacien à Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans les pharmacies de MM. Macors, rue St-Jean, 30 ; Vernet, place des Terreaux, et Bertrand, rue Louis-le-Grand, à Lyon.



LES PAPIN DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

Partent du port des Cordeliers

POUR

Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille,

TOUS LES JOURS A 6 HEURES DU MATIN.

Bureaux : port des Cordeliers, 59. (7406)

L'EAU O'MÉARA CONTRE LES MAUX DE DENTS,

Autorisée par ordonnance royale, calme les plus vives douleurs, détruit la carie et évite les maladies auxquelles la bouche est assujétie. — 1 fr. 75 c. le flacon. — Dépôts aux pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon ; Lime, à Givors ; Batillat, à Villefranche ; Michel, à Tarare. (2123-5477)

Rue Richelieu, 93, à Paris.

L'AMANDINE

DE FAGUER, SUCCESSEUR DE LABOULLÉE, PARFUMEUR,

Est toujours la pâte par excellence pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. Sa supériorité sur toutes les autres préparations du même genre est suffisamment constatée par la vogue immense et toujours croissante dont elle jouit depuis plus de sept années. — Prix : 4 fr. — Dépôt chez M. Gondard-Socard aîné, place de l'Herberie, à Lyon. (5477-2120)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures du matin, pour Valence, Arles, Beaucaire, Arles et Marseille.

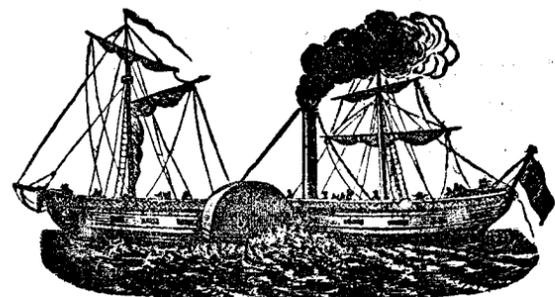
Bureaux : place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité, n^o 28. (7372)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TAVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (2770)



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR

L'AIGLE,

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN,

du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)



La Pâte pectorale de Lichen calme promptement et guérit en peu de temps les rhumes, catarrhes, enrrouements, oppressions, etc. Chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n^o 13. (2804)

(2792) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux ; CLARAZ, rue Neuve ; HUMEL, place du Concert ; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.